



Procès-Verbal

Commission Régionale Sportive Seniors

Réunion du Lundi 18 Février 2019

Président des Compétitions : M. Yves BEGON.

Présents : MM. Jean-Pierre HERMEL, Eric JOYON.

Excusés : MM. Claude AURIAC, Roland LOUBEYRE.

CONDOLEANCES

La Commission présente ses sincères condoléances à la famille et aux proches de M. Jacques MARON, Président Délégué et Président de la Commission des Championnats, Coupes Seniors et Délégations du District Drôme-Ardèche de Football, suite à son décès.

INFORMATIONS

- **CHAMPIONNAT N3**

Les Clubs du Championnat N3 doivent établir et faire signer par le Délégué une feuille de recette (entrées payantes ou non) et la transmettre rapidement à la Ligue. La billetterie est OBLIGATOIRE (voir règlement FFF). La Commission Régionale des Compétitions contrôlera.

- **MATCHS A RISQUES OU SENSIBLES**

Suite à la validation par le Bureau Plénier du 05 novembre 2018 du nouveau dispositif de gestion des matchs : 2 niveaux d'application de sensibilité au lieu de 3.

Match à risque :

Bagarre générale, environnement violent ou à risques, match arrêté, risques de troubles à l'ordre public, forte affluence attendue, antagonisme entre deux clubs.

Match sensible :

Incidents avec spectateurs, menaces, coups entre joueurs, propos injurieux réitérés et/ou racistes.

- **POINTS DE PENALISATION**

L'article 64 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot prévoit qu'un retrait de points au classement final sera effectué en fin de saison en fonction du total des points sanctions accumulés en championnat, à l'exception des rencontres de Coupe, par les équipes régionales en cours de saison, en application du barème de points pour la lutte contre la violence, l'antijeu le comportement antisportif et la fraude.

Les clubs ont la possibilité de connaître la situation actuelle de leurs équipes en formulant une demande par écrit auprès du service compétitions de la Ligue.

RAPPELS

- ARBITRES, DELEGUES.

Penser dans vos rapports concernant les cartons jaunes et rouges de bien mentionner les numéros de maillots, les noms et prénoms des joueurs concernés.

- LES 2 DERNIERES JOURNEES DE CHAMPIONNAT :

Attention : Dans toute la mesure du possible, les 2 dernières journées de championnat se jouent le même jour, à la même heure. En championnat R1 Seniors, les deux dernières journées se jouent le samedi à 18h00. (cf ; art.30).

- F.M.I. : FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE :

La Commission rappelle aux Clubs qu'ils doivent transmettre la FMI **dès la fin de la rencontre.**

Pour les Clubs jouant le **samedi**, le faire immédiatement, **ne pas attendre le dimanche soir.**

Pour les Officiels et les Clubs, n'hésitez pas à prendre une photo de la feuille de match avant le début de la rencontre.

Attention aux amendes financières. Merci de votre compréhension.

QUE FAIRE EN CAS DE REPORT AVEC LA F.M.I. ?

Avec la mise en place de la Feuille de Match Informatisée, la saisie des reports de rencontre par les Clubs sur « Footclubs » n'est plus permise.

Dans le cas où la rencontre est annulée en amont (la veille ou le matin), le Club Visiteur et les Officiels sont informés par le Club Recevant et ne se déplacent pas. Le Club Recevant adresse le jour même un mail d'information de ce report au service Compétitions (competitions@laurafoot.fff.fr) pour les Compétitions Régionales.

Le Club Recevant n'a pas à intervenir sur la tablette ou sur « Footclubs », seul le centre de gestion (Ligue ou District) peut effectuer cette saisie (attention : de ce fait en l'absence de saisie par le Centre de gestion, le match n'apparaît pas comme reporté sur le site internet d'où l'absolue nécessité de prévenir l'Adversaire et les Officiels de la rencontre).

Pour rappel, les coordonnées des Officiels (Arbitres et Délégués) sont disponibles sur l'interface « footclubs », menu « organisation », onglet « centre de gestion », « Ligue », cliquer en bout de ligne sur le nombre de documents.

PROGRAMMATION DES MATCHS EN RETARD

Pour le week-end des 23 et 24 Février 2019

NATIONAL 3 – Poule M :

- N° 21187.2 : Lyon Duchère A.S. (2) / F.C. Aurillac Arpajon Cantal (match remis du 02/02/2019).
- N° 21188.2 : Chamalières F.C. / Ain Sud Foot (match remis du 02/02 :2019).
- N° 21189.2 : Ac. Sp. Moulins Foot / Vaulx en Velin F.C. (match remis du 02/02/2019).
- N° 21190.2 : F.C. Bourgoin Jallieu / G.F.A. Rumilly-Vallières (match remis du 02/02/2019).
- N° 21191.2 : S.A. Thiers / F.C. Limonest (match remis du 02/02/2019).
- N° 21192.2 : Ytrac Foot / Clermont Foot 63 (2) (match remis du 02/02/2019).
- N° 21193.2 : Montluçon Football / Chambéry Savoie Foot (match remis du 02/02/2019).

REGIONAL 1 – Poule A :

- N° 20991.2 : A.S. Domérat / U.S. Saint Flour (match remis du 02/02/2019).
- N° 20993.2 : Espaly F.C. / S.C. Chataigneraie Cantal (match remis du 02/02/2019).
- N° 20994.2 : Le Puy Foot 43 Auvergne (2) / F.C. Aurillac Arpajon Cantal(2) (match remis du 03/02/2019)
- N° 20995.2 : U.S. Saint Georges / Moulins-Yzeure Foot (2) (match remis du 03/02/2019).
- N° 20996.2 : F.C. Riom (1) / U.S.Blavozy (match remis du 03/02/2019).
- N° 20997.2 : C.S.Volvic/ F.C. Velay (match remis du 02/02/2019).
-

REGIONAL 1 – Poule B :

- N° 21149.1 : Montélimar U.S. / F.C. Salaise sur Sanne (match remis du 01/12/2018).
- N° 21082.2 : Aix les Bains F.C. / Cluses Scionzier F.C. (match remis du 02/02/2019).
- N° 21086.2 : U.S. Feurs / S.P. Côte Chaude (match remis du 02/02/2019).

REGIONAL 2 – Poule C :

- N° 20191.1 : F.C. D'Annecy (2) / U.S. Annecy Le Vieux (match remis du 09/12/2018).
- N° 20194.1 : Belleville St Jean / Ent. S. Tarentaise (match remis et inversé du 15/12/2018).

REGIONAL 2 – Poule D :

- N° 20223.1 : F.C. Bords de Saône / F.C. Roche Saint Genest (match à rejouer du 27/10/18).

REGIONAL 2 – Poule E :

- N° 20318.1 : MOS 3R Foot / Roannais Foot 42 (match remis du 02/12/18).
- N° 20327.1 : U.S. Gièroise / Misérieux Trévoux (match remis du 16/12/2018).

REGIONAL 3 – Poule A :

- N° 20367.1 : Sauveteurs Brivois / Lempdes Sports (2) (match remis du 10/11/18).
- N° 20393.1 : La Combelle C.A.B. / Esp. Ceyrat (match remis du 16/12 /2018).

REGIONAL 3 – Poule B :

- N° 20455.1 : Ytrac Foot (2) / A.S. Saint Genès Champanelle (match remis du 09/12/2018).

REGIONAL 3 – Poule C :

- N° 20491.1 : A.S. Loudes / Lignerolles Lavault (match remis du 28/10/18).
- N° 20492.1 : J.S. Saint Priest des Champs / U.S. Brioude (2) (match remis du 28/10/18).

REGIONAL 3 – Poule D :

- N° 20562.1 : Olympique Saint Julien Chapeuil / U.S. Maringues (match remis du 04/11/18).

REGIONAL 3 – Poule E :

- N° 20624.1 : A.S. Saint Donat / Ent. Sp. Du Rachais (match remis du 01/11/18).
- N° 20632.1 : F.C. Tricastin / S.O. Pont de Chéruy (match remis du 11/11/18).
- N° 20649.1 : Ol. Saint Genis Laval / Crest Aouste (match remis du 09/12/2018).

REGIONAL 3 – Poule F :

- N° 20697.1 : Portes Hautes Cévennes / A.S. Saint Priest (3) (match remis du 11/11/18).
- N° 20711.1 : Chabeuil F.C. / Et. S. Trinité Lyon (match remis du 02/12/2018).

REGIONAL 3 – Poule G :

- N° 20773.1 : F.C. Péageois / Sassenage U.S. (match remis du 25/11/2018).

REGIONAL 3 – Poule H:

- N° 20844.1: F.C. Valence / Saint Fons C.O. (match remis du 01/12/18).
- N° 20847.1 : F.C. Chambotte / A.S. Ver Sau (match remis du 09/12/18).

REGIONAL 3 – Poule I :

- N° 20922.1 : F.C. Cruseilles / GFA Rumilly Vallières (2) (match à rejouer du 16/12/2018).

REGIONAL 3 – Poule J :

- N° 20988.1 : Ent. S. Amancy / E.S. Foissiat (match remis du 16/12/2018).

Pour le week-end des 30 et 31 Mars 2019

REGIONAL 3 – Poule B :

- N° 20454.1 : Pierrefort E.S. / U.S. Vic le Comte (match remis du 09/12/18).

COURRIERS DE CLUBS (horaires)

REGIONAL 1 – Poule A :

F.C. Riom : le match n°21005.2, F.C. Riom / F.C. Cournon se disputera le dimanche 03 mars à 15h00 au stade du Cerey à Riom.

REGIONAL 2 – Poule A :

F.C. Chamalières : le match n°20009.2, F.C. Chamalières (2) / C.S. Pont-du-Chateau se disputera le samedi 09 mars à 20h00 au stade Claude Wolff à Chamalières.

REGIONAL 2 – Poule E :

OI. Valence : le match n°20294.2, Olympique de Valence / Andrézieux A.S.F. (2) se disputera le samedi 06 avril 2019 à 19h00 au stade Georges Pompidou à Valence.

REGIONAL 3 – Poule A :

Ent. F.C. Saint Amant et Tallende : le match n°20333.2, Ent. F.C. Saint Amant et Tallende / Esp. Ceyrat se disputera le samedi 02 mars à 19h00 au stade Louis Jouhet à Saint Saturnin.

REGIONAL 3 – Poule D :

U.S. Maringues : le match n°20530.2, U.S.Maringues / S.P. Retournac se disputera le samedi 02 mars à 19h00 au stade municipal de Maringues.

REGIONAL 3 – Poule F :

Caluire S. C. : le match n° 20666.2, Caluire S.C. / Gs. Dervaux Chambon Feugerolles se disputera le dimanche 03 mars 2019 à 15h00 sur le terrain synthétique de la Terre des Lièvres à Caluire et Cuire.

Yves BEGON,

Jean-Pierre HERMEL,

Président des Compétitions

Secrétaire de séance